

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DES BOUCHES DU RHONE  
ARRONDISSEMENT D'AIX-EN-PROVENCE



COMMUNE DE GARDANNE

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 09 AVRIL 2026 A 18H30,**

MEMBRES  
EN EXERCICE : **35**

L'an deux mille vingt-six, le neuf avril à dix-huit heures trente,

MEMBRES  
PRESENTS : **33**

Le Conseil Municipal de la Commune de GARDANNE s'est réuni à l'Hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur Hervé GRANIER, Maire,

MEMBRES  
REPRESENTES : **2**

**Étaient présents :**

MEMBRES  
ABSENTS : **0**

Mesdames et Messieurs

Hervé GRANIER, Maire de la commune de Gardanne,

Antonio MUJICA, Sandrine ZUNINO, Arnaud MAZILLE, Claire CAMPODONICO, Alain GIUSTI, Sophie CUCCHI-GILAS, Pascal NALIN, Noura ARAB, Vincent RANDAZZO, Magali SCHELLES, Adjoint au Maire,

DATE DE LA  
CONVOCAATION :  
**03 avril 2026**

Danielle CHABAUD, Gérard GIORDANO, Michel MARASTONI, Corinne D'ONORIO DI MEO, Claude DUPIN, Béatrice BARRA-PAGNIER, Delphine CAILLAUD-WEBER, Kamel BELARBI, Stéphane CARBONERO, Dominique MASSA, Anaïs BARRE, Alexandra BESSI, Nicolas GORGODIAN, Vincent BOUTEILLE, Harmonie INGRASCI, Laurent DESHAIES, Kafia BENSADI, Johanne GUIDINI-SOUCHE, Marion ROBERT, Jimmy BESSAIH, Bruno PRIOURET, Laurence LANGLET, Conseillers municipaux.

DELIBERATION  
**2026-40**

**Étaient représentés par procuration :**

**OBJET :**

Mesdames et Messieurs :

**DÉSIGNATION DU  
REPRÉSENTANT DU  
CONSEIL MUNICIPAL  
AU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION  
DE LA MISSION  
LOCALE DU PAYS  
D'AIX**

Valérie FERRARINI a donné procuration à Alain GIUSTI

Jean-Marc LA PIANA a donné procuration à Marion ROBERT

**Secrétaire de Séance :**

Vincent BOUTEILLE

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-21 et L.2121-33,

La Mission locale du Pays d'Aix est une association régie par les dispositions de la loi du 1er juillet 1901. Elle a pour vocation d'accompagner les jeunes de 16 à 25 ans, en leur fournissant un espace dédié à l'accueil, à l'information, à l'orientation et à l'accompagnement personnalisé. Cette structure vise à faciliter l'insertion professionnelle et sociale des jeunes, en répondant de manière efficace et adaptée à leurs besoins spécifiques.

Suite aux élections municipales du 22 mars 2026 et au renouvellement de l'assemblée délibérante, il convient de désigner un représentant de la commune qui siègera au Conseil d'administration de la Mission Locale du Pays d'Aix.

Lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination en conseil municipal, il est nécessaire de voter au scrutin secret, sauf si les membres de l'assemblée délibérante décident, à l'unanimité, d'y procéder au scrutin public.

Il est donc par ailleurs proposé au Conseil municipal, conformément aux dispositions de l'article L.2121-21 du code général des collectivités territoriales, de désigner les élus qui siègeront au sein dudit conseil par un vote à scrutin public, c'est-à-dire à main levée.

Oui l'exposé des motifs rapporté,

### LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE

#### Article 1<sup>er</sup> :

D'approuver à l'unanimité la désignation par un vote à main levée les représentants de la commune de Gardanne qui siègeront au Conseil d'administration de la Mission Locale du Pays d'Aix.

#### Article 2 :

De désigner à la majorité des suffrages exprimés Monsieur Vincent BOUTEILLE pour représenter la Commune au sein du Conseil d'administration de la Mission locale du Pays d'Aix.

#### Article 3 :

D'inscrire la présente délibération au registre des délibérations du conseil municipal, de la publier sur le site internet de la commune et de la transmettre au titre du contrôle de légalité à Monsieur le Sous-Préfet d'Aix-en-Provence.

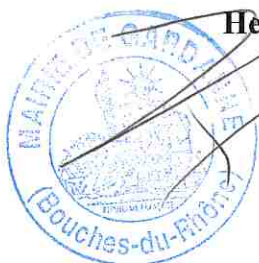
Adopté à la **MAJORITE** des suffrages exprimés

29 voix **POUR** (groupe majorité avec  
procuration V. FERRARINI, B. PRIOURET et  
L. LANGLET)

6 **ABSTENTIONS** (M. ROBERT avec  
procuration J-M LA PIANA, J. BESSAIH, J.  
GUIDINI-SOUCHE, L. DESHAIES et K.  
BENSADI)

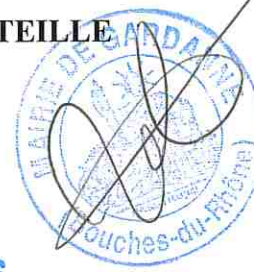
Le Maire

Hervé GRANIER



Le Secrétaire de Séance

Vincent BOUTEILLE



Publiée sur le site internet de la Commune le :

16 AVR. 2026